



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 18 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre du dispositif «Emplois francs » en Ardèche

Depuis le 1er janvier, les employeurs privés qui recrutent des habitants des 4 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Privas, Aubenas, Le Teil et Annonay) peuvent bénéficier d'une aide financière, lorsque ces personnes sont :

- inscrites comme demandeurs d'emploi,
- ou adhérentes à un contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique),
- ou jeunes suivis par la Mission Locale.

Ce dispositif nommé «EMPLOIS FRANCS» introduit par la Loi de Finances pour 2018 et d'abord expérimenté sur plusieurs territoires, est non seulement généralisé à l'ensemble des quartiers prioritaires pour 2020 mais aussi élargi puisqu'il ne bénéficiait jusque-là qu'aux demandeurs d'emploi.

Le montant de l'aide financière pour le recrutement d'un salarié en emploi franc à temps complet est égal à :

- 5 000 € par an, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en contrat à durée indéterminée

Soit jusqu'à 15 000 € pour un CDI.

- 2 500 € par an, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en contrat à durée déterminée d'au moins six mois.

Soit jusqu'à 5 000 € pour un CDD.

Le montant de l'aide est proratisé en fonction de la durée effective du contrat de travail qui ne pourra être inférieure à 6 mois, et de la durée de travail hebdomadaire, lorsque cette durée est inférieure au temps plein.

L'aide financière est attribuée par Pôle emploi pour le compte de l'État, la demande d'aide est déposée par l'employeur auprès de Pôle emploi dans le délai de trois mois suivant la date de signature du contrat de travail, par l'intermédiaire d'un télé-service.

À diplôme, âge et parcours équivalents, il est plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants de certains quartiers. Ce coup de pouce pour l'emploi des habitants des quartiers vise à corriger cette inégalité.

Le préfet de l'Ardèche, Françoise SOULIMAN, invite les employeurs à faire usage de ce dispositif dans notre département.

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emplois-francs/>

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 14 ou 04 75 66 50 07

Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr